

**STG CREATION SA Politique des Droits de l'Homme et Politique Sociale**

STG CREATION SA veille à ce que les droits de l'homme fondamentaux et la dignité de l'individu soient respectés à tout moment.

STG CREATION SA se conforme à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et veille à ce que tout le personnel soit informé de la Déclaration.

STG CREATION SA est au courant des Conventions 138 et 146 de l'Organisation Internationale du Travail et se conforme à toutes les lois suisses pertinentes en matière de performance sociale, y compris mais non exclusivement :

- Le travail des enfants ;
- Le Travail forcé ;
- La liberté d'association et de la négociation collective ;
- Non-discrimination ;
- Santé et sécurité ;
- Discipline et procédures de réclamation ;
- Heures de travail ;
- Rémunération, et
- Les Conditions générales d'emploi.

Nous offrirons une formation à tout notre personnel sur les questions relatives à cette politique.

Satigny, le 15 Avril 2022



M. Giuseppe Di Stefano  
Directeur STG CREATION SA